



# FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

---

---

## Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

---

---

Nom du produit : Nettoyant de pièces de freins NAPA/CRC® Brakleen® - non chloré (aérosol)

Numéro(s) de produit : 091847

Utilisation du produit : Nettoyant de pièces de freins

### Coordonnées du fabricant / fournisseur :

#### Aux États-Unis :

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

[www.crcindustries.com](http://www.crcindustries.com)

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

#### Au Canada :

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

[www.crc-canada.ca](http://www.crc-canada.ca)

1-905-670-2291

#### Au Mexique :

CRC Industries Mexico

Av. Benito Juárez 4055 G

Colonia Orquídea

San Luís Potosí, SLP CP 78394

[www.crc-mexico.com](http://www.crc-mexico.com)

52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2 : Identification des risques

---

---

### Vue d'ensemble des risques

**DANGER :** Très inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Peut entraîner la cécité, si avalé.

Vapeur nocive. Irritant oculaire et cutané Contenu sous pression.

Apparence et odeur : Liquide transparent, odeur de solvant

### Effets potentiels sur la santé :

#### EFFETS AIGUS :

**YEUX :** Irritant oculaire modéré. L'exposition peut causer de l'irritation notamment, démangeaison, larmolement, rougeurs, vision trouble et gonflement des yeux.

**PEAU :** Irritant cutané modéré. Un contact prolongé ou répété peut causer la sécheresse de la peau. Les symptômes peuvent comprendre rougeurs, brûlures, desquamation et brûlure de la peau. Le passage de ce matériau dans l'organisme par la peau est possible, cependant il est peu probable que cela entraînera des effets dangereux s'il est bien manipulé et utilisé.

**INHALATION :** Respirer de grandes quantités de ce matériau peut être dangereux. Les symptômes comprennent l'irritation du nez et de la gorge, excitation du système nerveux central (étourderie), suivie de dépression du système nerveux central ( étourdissements, somnolence, faiblesse, maux de tête, nausée, inconscience).

**INGESTION :** L'ingestion de petites quantités ne devrait pas entraîner d'effets nocifs. Peut perturber l'estomac ou les intestins. Avaler de grandes quantités de ce produit peut être dangereux, car ce matériau peut être aspiré dans les poumons pendant l'ingurgitation ou le vomissement. Ceci peut résulter par une inflammation des poumons et d'autres lésions pulmonaires.

**EFFETS CHRONIQUES :** Une surexposition au méthanol peut entraîner des troubles de la vision.

**ORGANES VISÉS :** foie, reins, sang, système nerveux central, yeux

**Nom du produit : Nettoyant de pièces de freins NAPA/CRC® Brakleen® - non chloré**

**Numéro(s) de produit : 091847**

(aérosol)

État physique aggravé par exposition : Sensibilités cutanées, pathologies pulmonaires, pathologies du système nerveux central

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

### Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Méthanol	67-56-1	40 – 50
Toluène	108-88-3	15 – 25
Heptane	142-82-5 / 64742-49-0	15 – 25
Acétone	67-64-1	5 – 15
Dioxyde de carbone	124-38-9	5 – 10

### Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : Obtenir des soins médicaux. Ne PAS provoquer le vomissement à moins d'indications contraires du personnel médical. Faire boire un verre d'eau à la victime, si elle est consciente.
- Avis aux médecins : Le matériel comporte un risque d'aspiration. Ce matériau (ou un composant) a produit une hyperglycémie et une cétose suite à une ingestion substantielle. L'inhalation de concentrations élevées de ce matériau peut être associée à une arythmie cardiaque. Les drogues sympathomimétiques peuvent initier des arythmies cardiaques chez les personnes exposées à ce matériau. Ce produit contient du méthanol. Les métabolites du méthanol peuvent causer une acidose métabolique, une perturbation visuelle et la cécité.

### Section 5 : Mesures en cas d'incendie

**Propriétés d'inflammabilité :** Ce produit est très inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol. (Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6) ).

Point d'éclair	0°F / -18°C (TCC)	Limite d'explosion supérieure	N.R.
Température d'autoallumage:	725°F / 385°C	Limite d'explosion inférieure	N.R.

#### Données pour incendie et explosion :

Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone, mousse résistante à l'alcool, extincteurs de classe B

Produits de combustion : Oxydes de carbone

Risques d'explosion : Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

**Nom du produit : Nettoyant de pièces de freins NAPA/CRC® Brakleen® - non chloré**  
**Numéro(s) de produit : 091847** (aérosol)

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

---

---

## Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

---

---

Précautions personnelles : Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Éliminer toutes les sources d'ignition. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

---

---

## Section 7 : Entreposage et manipulation

---

---

Procédures de manipulation : Ne pas utiliser à proximité d'une source potentielle d'ignition. Ne pas utiliser sur un équipement sous tension. Utiliser une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol III

---

---

## Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

---

---

### Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Méthanol	200	NE	200	250 (s)	NE		ppm
Toluène	200	300 (c)	20	NE	NE		ppm
Heptane	500	NE	400	500	NE		ppm
Acétone	1 000	NE	500	750	NE		ppm
Dioxyde de carbone	5 000	30 000(v)	5 000	30 000	NE		ppm
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

### Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion

**Nom du produit : Nettoyant de pièces de freins NAPA/CRC® Brakleen® - non chloré**  
**Numéro(s) de produit : 091847** (aérosol)

dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile, PVA ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

---

---

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

---

---

État physique : liquide

Couleur : transparent

Odeur : solvant

Seuil d'odeur : N.R.

Gravité particulière : 0.782

Point d'ébullition initial : 132°F / 56°C

Point de congélation : N.R.

Pression de vapeur : N.R.

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : rapide

Solubilité : Légèrement soluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : N.R.

pH: ND

Composés Organiques volatiles Pds % : 84.0 g/L : 657.2 lb/gal : 5.5

---

---

## Section 10 : Stabilité et réactivité

---

---

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Sources d'ignition ; températures extrêmes

Matériaux incompatibles : Acides, alcalis, agents réducteurs, agents oxydants puissants, hypochlorites, peroxydes, métaux réactifs comme l'aluminium et le magnésium, sodium, zinc

Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone, divers hydrocarbures

Possibilité de réactions dangereuses : Non

---

---

## Section 11 : Information toxicologique

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

**Nom du produit : Nettoyant de pièces de freins NAPA/CRC® Brakleen® - non chloré**  
**Numéro(s) de produit : 091847** (aérosol)

**Toxicité aiguë :**

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Méthanol	5 600 mg/kg	15 800 mg/kg	81 000 mg/m <sup>3</sup> /14H
Toluène	636 mg/kg	14 100 µL/kg	49 g/m <sup>3</sup> /4H
Heptane	Aucunes données	Aucunes données	103 g/m <sup>3</sup> /4H
Acétone	5 800 mg/kg	Aucunes données	50 100 mg/m <sup>3</sup> /8H
Dioxyde de carbone	Aucunes données	Aucunes données	470 000 ppm/30 M

**Toxicité chronique :**

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Méthanol	Non	Non	Non	E & S (modéré)	Inconnu
Toluène	Non	Non	Non	E, S, R (moyen)	Inconnu
Heptanes isomères	Non	Non	Non	E & R (moyen) / S (modéré) /	Inconnu
Acétone	Non	Non	Non	E & S (modéré) / R (moyen)	Oui
Dioxyde de carbone	Non	Non	Non	Non	Non

E – yeux S – peau R - Respiratoire

Toxicité reproductrice : Aucune information disponible

Tératogénicité : Aucune information disponible

Mutagénicité : Aucune information disponible

Effets synergétiques : Aucune information disponible

---

---

## Section 12 : Information écologique

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Acétone – 48 heures LC50 Daphnie : 10 mg/l

Persistance / Dégradabilité : Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

---

---

## Section 13 : Élimination

---

---

**Classification déchets :** Le liquide dispersé fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA sur le plan de l'ignition portant le(s) code(s) de déchets suivant(s) : D001, F005. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33) Les contenants aérosol doivent être complètement vidés et dépressurisés avant d'être jetés. Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

---

---

## Section 14 : Information pour le transport

---

---

Département des transports É.-U. (terre) Biens de consommation, AAR-D

ICAO/IATA (air) : Bien de consommation, ID8000, 9

IMO/IMDG (eau) : Aérosols, UN1950, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales Aucune

---

---

## **Section 15 : Réglementation**

---

---

### **Règlements fédéraux É.-U. :**

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Acétone (5 000 lb), Toluène (1 000 lb),  
Méthanol (5 000 lb)

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :

Risque d'incendie	Oui
Risque réactif	Non
Libération de pression	Oui
Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :  
Toluène (< 20%), Méthanol (< 46%)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Toluène, Méthanol

Occupational Safety and Health Administration:

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

### **Règlements d'états É.-U. :**

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:

Toluène

Règlements COV sur les biens de consommation :

Ce produit n'est pas conforme selon les règlements en matière de COV pour biens de consommation et ne peut être vendu à des fins d'utilisation en Californie, Connecticut, Delaware, District de Colombie, Illinois, Indiana, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, New Jersey, New Hampshire, New York, Ohio, Pennsylvanie, Rhode Island et Virginie.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 67-64-1, 108-88-3, 67-56-1, 124-38-9, 142-82-5

Pennsylvanie : 67-64-1, 108-88-3, 67-56-1, 124-38-9, 142-82-5

Massachusetts : 67-64-1, 108-88-3, 67-56-1, 124-38-9, 142-82-5

Rhode Island : 67-64-1, 108-88-3, 67-56-1, 124-38-9, 142-82-5

### **Réglementation canadienne :**

**Nom du produit : Nettoyant de pièces de freins NAPA/CRC® Brakleen® - non chloré**  
**Numéro(s) de produit : 091847** (aérosol)

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : A, B5, D1A, D2A, D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

**Réglementation Union Européenne :**

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

---

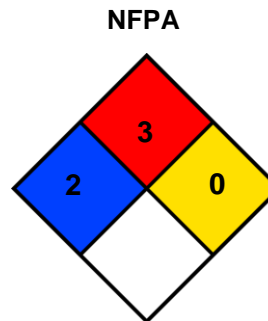
---

## Section 16 : Autres informations

---

---

HMIS® (II)	
<b>Santé :</b>	<b>2</b>
<b>Inflammabilité :</b>	<b>3</b>
<b>Réactivité :</b>	<b>0</b>
<b>EPP :</b>	<b>B</b>



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick  
N° CRC : 483A  
Date de révision : 10/06/2011

Modifications depuis la dernière révision : Modification de formule

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CAS : Registre CAS  
CFR : Code des règlements fédéraux  
DOT : Département des transports  
LIS : Liste intérieure des substances  
g/L : Grammes par litre  
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux  
IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer  
IATA : Association du transport aérien international  
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses  
OMI : Organisation maritime internationale  
lb/gal : Livres par gallon  
CL : Concentration létale  
DL : Dose létale

ND : Non applicable  
N.R. : Non défini  
NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health  
NFPA : National Fire Protection Association  
NTP : Programme national de toxicologie  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration  
PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos  
EPP : Équipement de protection personnelle :  
Ppm : Parties par million  
RoHS : Restriction des substances dangereuses  
STEL : Limite d'exposition de courte durée  
TCC : Méthode Tagliabue en vase clos  
TWA : Moyenne pondérée dans le temps  
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail